

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Trame de mémoire technique

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Ministère des Transports
Direction interdépartementale des routes Massif Central

Objet de la consultation

**Remplacement des dispositifs de retenue en accotement de l'A75 -
Opération 2026 - Département de la Lozère
DIRMC-A75-DR-ACCOTEMENTS 2026**

Trame de mémoire technique

Le présent dossier de consultation des opérateurs économiques (DCOE) auquel les entreprises doivent répondre comporte une évaluation de la valeur technique de l'offre.

Pour chaque paragraphe du mémoire, l'entreprise devra décliner les éléments demandés.

Cette valeur technique des prestations sera appréciée selon la décomposition en 3 (trois) sous-critères :

- les moyens (humains et matériels) mis en œuvre et l'organisation du chantier (art 1.1, 1.2, 1.3, et 2 du présent document),
- le délai proposé,
- les éléments du mémoire technique concernant les caractéristiques techniques des produits proposés pour les travaux (art 3 du présent document).

Afin d'analyser le plus efficacement possible le sous-critère « Les éléments du mémoire technique concernant les caractéristiques techniques des produits proposés pour les travaux », il est imposé à tous les opérateurs économiques une même trame de mémoire technique.

L'objectif est de conduire et guider les entreprises dans l'élaboration de leur réponse à la consultation de manière à faciliter ultérieurement l'examen et la comparaison des offres.

Les mentions figurant dans cette trame de mémoire technique correspondent aux éléments sur lesquels le pouvoir adjudicateur s'appuiera pour sélectionner les opérateurs économiques dans le cadre du critère « Valeur technique des prestations » et de ses sous-critères.

La diffusion d'une trame de mémoire technique permet d'aider les opérateurs économiques à valoriser leurs offres en toute sécurité. Le modèle est identique pour tous les candidats et les dossiers sont alors comparables quelle que soit la taille de l'entreprise ou les ressources dont elle dispose pour rédiger sa réponse.

Il est rappelé :

- que le mémoire technique doit exclusivement se concentrer sur les éléments liés au chantier du présent DCOE ;
- que les rubriques qui ne sont pas jugées utiles par l'entreprise ne soient pas supprimées mais renseignées avec la mention « sans objet » ou « néant » ;
- que le mémoire technique peut être réalisé sur papier libre en conservant la trame jointe (numéros et titres des articles) ;

Le mémoire technique sera rendu contractuel à la signature du marché après des éventuelles négociations RPA/Entreprise sur son contenu.

1 – MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS AFFECTÉS SPÉCIFIQUEMENT AU CHANTIER

Il s'agit de permettre au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre de connaître les dispositions prises par l'entreprise pour gérer la qualité générale et l'exécution de ses travaux. Il y a donc lieu de préciser les moyens en personnels et les moyens matériels affectés aux travaux et à l'organisation.

➤ 1.1 – Moyens humains :

Nombre et qualité des personnes adaptées, affectées pleinement au chantier – Organigramme des équipes affectées au chantier (à joindre en annexe)

Ces moyens seront intégrés au planning prévu au paragraphe 2.3

Fonction	Nombre	Tâches sur Le chantier	Qualifications
Chargé de l'opération			
Chef de chantier			
...			

➤ 1.2 – Moyens matériels :

Liste des équipements, matériels, véhicules et engins adaptés, affectés pleinement au chantier.
Ces moyens seront intégrés au planning prévu au paragraphe 2.3

Matériel	Tâche/action	Matériel propre	Matériel en location
...			

Renseignements complémentaires concernant les équipements, matériels, véhicules et engins :

Équipements de protection individuelle des ouvriers affectés au chantier :

- 1.3 – Moyens mis en œuvre pour la protection physique du chantier pour assurer la sécurité des personnels et des usagers de la route :

Il s'agit de permettre au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre de connaître les dispositions prises par l'entreprise pour assurer la protection physique du chantier par SMV. Il y a donc lieu de préciser les moyens matériels affectés aux travaux et à l'organisation (linéaire mis en œuvre, durée de mise en œuvre, traitement extrémité, accès chantier...).

pour rappel, les travaux sont situés en accotements de l'A75 dans les 2 sens de circulation sur 2 secteurs :

- *Peyre en aubrac / Le Buisson/Antrenas - PR 139 à 147 S1 et S2 - obligation de SMV*
- *La Tieule S2 - PR 178 à 179 S2 - Pas d'obligation de SMV*

Le secteur Peyre en aubrac / Le Buisson comprend plusieurs zones de travaux comme indiqué dans le dossier des plans.

Le candidat précisera les zones de pose et les longueurs de protection par SMV des zones de travaux indiquées dans le dossier des plans.

Zone de travaux	PR XXX à XXX	Longueur SMV

2 – ORGANISATION DU CHANTIER

Il s'agit de permettre au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre de juger de la qualité de l'exécution et de démontrer la capacité de faire de l'entreprise. Ce paragraphe est spécifiquement adapté au chantier.

➤ 2.1 – Préparation du chantier :

Description des moyens et de la méthodologie mis en œuvre pour la phase préparation (la durée de la période de préparation est de 25 jours calendaires).

➤ 2.2 – Installation de chantier : description et déroulement :

➤ 2.3 – Programme d'exécution des travaux, déroulement, méthodologie :

Planning prévisionnel (à joindre en annexe), il sera complété par :

- les rendements envisagés par activité (Pose SMV ; dépose/repose glissière)
- les matériels et humains du chapitre 1 « moyens humains et techniques affectés spécifiquement au chantier »
- l'enchaînement des différentes tâches (Pose SMV ; dépose/repose glissière)
- la proposition de réduction de gêne à l'utilisateur (planning d'exécution journalier précisant la diminution du balisage possible)

- 2.4 – Organisation du contrôle intérieur (contrôles interne et externe à la charge de l'entreprise) :

Il s'agit de permettre au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre d'apprécier la qualité du contrôle mis en place ainsi que le type de restitution proposé. Les attentes sont basées sur le contenu du contrôle ainsi que sur le document de synthèse fourni à l'issue des travaux.

3 – TRAITEMENT DES DIFFÉRENTS POINTS SINGULIERS PRÉSENTS SUR LES SECTEURS DE TRAVAUX

Il s'agit d'expliquer et de justifier les produits proposés afin de permettre au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre d'apprécier comment l'entreprise envisage le traitement des différents points singuliers présents sur les secteurs de travaux. Cela se traduit par les produits proposés, les raccordements, les fiches produits et notices de pose, les certifications, les modalités de mise en œuvre...

- 3.1 – la fourniture et pose de dispositifs de retenue métalliques simples sur platine pour la protection des passages inférieurs (ouvrages inférieurs à 18m)

Conformément au dossier des plans fourni au DCOE, le marché prévoit pour un ouvrage (passage inférieur) la mise en place de dispositifs sur platine. L'entreprise proposera donc des dispositifs permettant le traitement de ces points singuliers avec les raccordements certifiés permettant le raccordement à la section courante et respectant les règles de rigidification. L'entreprise privilégiera la mise en œuvre de dispositifs avec écarteurs

- 3.2 – la pertinence du remplissage du tableau synthétisant les produits envisagés par l'entreprise (nom, fabricant, constitution, performances, référence aux normes).

Afin de synthétiser les différents produits de son offre, l'entreprise complétera les tableaux suivants permettant de connaître les dispositions prises par l'entreprise pour gérer la qualité générale de ses travaux. Hormis pour les techniques différentes (Glissières métalliques simples, Glissières métalliques simples sur platine, raccordements), l'homogénéité des produits sur les secteurs de travaux est nécessaire. Le mètre fourni est non exhaustif, l'implantation exacte des dispositifs de retenue sera faite en fonction des différents obstacles à protéger

→ Sens 1

Zone 2 – Secteur Peyre-en-Aubrac / Le Buisson PR 142+330 à 142+700 – Longueur : 370m					
Principe envisagé	Nom produits	Fabricant	Constitution	Performances	Normes (NF, CE, ...)
Glissière métallique simple N2W3 à W4 y compris extrémité					
SMV					

Zone 3 – Secteur Peyre-en-Aubrac / Le Buisson PR 142+883 à 143+395 et 143+550 à 144+250 - Longueur : 1200m					
Principe envisagé	Nom produits	Fabricant	Constitution	Performances	Normes (NF, CE, ...)
Glissière métallique simple N2W3 à W4 y compris extrémité					
Raccordement glissière métallique simple N2W3 à W4 / glissière simple N2 W3 à W4 sur platine					
Glissière métallique simple N2W3 à W4 sur platine					
Raccordement glissière simple N2W3 à W4 sur platine/glissière métallique simple N2W2					
Glissière métallique simple N2W2					
Raccordement glissière simple N2W2/glissière métallique simple N2W3 à W4					
Glissière métallique simple N2W3 à W4 y compris extrémité					
Glissière métallique simple N2W3 à W4 y compris extrémité					
SMV					

Zone 4 – Secteur Peyre-en-Aubrac / Le Buisson PR 144+603 à 615 et 145+286 à 145+914 - Longueur : 632m					
Principe envisagé	Nom produits	Fabricant	Constitution	Performances	Normes (NF, CE, ...)
Glissière métallique simple N2W3 à W4 y compris extrémité					

Glissière métallique simple N2W3 à W4 y compris extrémité					
Raccordement glissière métallique simple N2W3 à W4 / GBA					
GBA existante					
SMV					

→ Sens 2

Zone A – Secteur La Tieule PR 178+740 à 178+596 – Longueur : 144m					
Principe envisagé	Nom produits	Fabricant	Constitution	Performances	Normes (NF, CE, ...)
Raccordement glissière métallique simple existante GS4 / glissière métallique simple N2 W3 à W4					
Glissière métallique simple N2W3 à W4 y compris extrémité					

Zone B – Secteur Peyre en Aubrac / Le Buisson Bretelle entrée diffuseur 37 coté gauche PR 4+040 à 4+162 – Longueur : 122m					
Principe envisagé	Nom produits	Fabricant	Constitution	Performances	Normes (NF, CE, ...)
Glissière métallique simple N2W3 à W4 y compris extrémité					

Zone B – Secteur Peyre en Aubrac / Le Buisson Bretelle entrée diffuseur 37 coté droit PR 4+075 à 146+339 – Longueur : 222m					
Principe envisagé	Nom produits	Fabricant	Constitution	Performances	Normes (NF, CE, ...)
Glissière métallique simple N2W3 à W4 y compris extrémité					
Raccordement glissière métallique simple N2W3 à W4 / GBA					
GBA existante					

Remplacement des dispositifs de retenue en accotement de l'A75 - Opération 2026 - Département de la Lozère – DCOE DR
Accotements : Trame mémoire Technique

Zone C – Secteur Peyre en Aubrac / Le Buisson PR 145+911 à 145+545 – Longueur : 366m					
Principe envisagé	Nom produits	Fabricant	Constitution	Performances	Normes (NF, CE, ...)
GBA existante					
Raccordement glissière métallique simple N2W3 à W4 / GBA					
Glissière métallique simple N2W3 à W4 y compris extrémité					
SMV					

Zone D – Secteur Peyre en Aubrac / Le Buisson PR 145+218 à 144+953 - Longueur : 245m					
Principe envisagé	Nom produits	Fabricant	Constitution	Performances	Normes (NF, CE, ...)
Glissière métallique simple N2W3 à W4 y compris extrémité					
Raccordement glissière simple N2W3 à W4 sur platine/glissière métallique simple N2W2					
Glissière métallique simple N2W2					
Raccordement glissière simple N2W3 à W4 sur platine/glissière métallique simple N2W2					
Glissière métallique simple N2W3 à W4 y compris extrémité					
SMV					

Zone E – Secteur Peyre en Aubrac / Le Buisson PR 144+714 à 144+586 - Longueur : 128m					
Principe envisagé	Nom produits	Fabricant	Constitution	Performances	Normes (NF, CE, ...)
Glissière métallique simple N2W3 à W4 y compris extrémité					
SMV					

Zone G – Secteur Peyre en Aubrac / Le Buisson PR 143+861 à 143+683 - Longueur : 178m					
Principe envisagé	Nom produits	Fabricant	Constitution	Performances	Normes (NF, CE, ...)
Glissière métallique simple N2W3 à W4 y compris extrémité					
SMV					

Zone H – Secteur Peyre en Aubrac / Le Buisson PR 143+426 à 142+333 - Longueur : 1089m					
Principe envisagé	Nom produits	Fabricant	Constitution	Performances	Normes (NF, CE, ...)
Glissière métallique simple N2W3 à W4 y compris extrémité					
Raccordement glissière simple N2W3 à W4 sur platine/glissière métallique simple N2W2					
Glissière métallique simple N2W2					
Raccordement glissière simple N2W3 à W4 sur platine/glissière métallique simple N2W2					
Glissière métallique simple N2W3 à W4 sur platine					
Raccordement glissière simple N2W3 à W4 sur platine/glissière métallique simple N2W2					
Glissière métallique simple N2W2					
Raccordement glissière simple N2W2/glissière métallique simple N2W3 à W4					
Glissière métallique simple N2W3 à W4 y compris extrémité					
SMV					

Zone I – Secteur Peyre en Aubrac / Le Buisson PR 141+974 à 141+894 - Longueur : 90m					
Principe envisagé	Nom produits	Fabricant	Constitution	Performances	Normes (NF, CE, ...)
Glissière métallique simple N2W3 à W4 y compris extrémité					
SMV					

Zone J – Secteur Peyre en Aubrac / Le Buisson PR 141+530 à 140+580 - Longueur : 948m					
Principe envisagé	Nom produits	Fabricant	Constitution	Performances	Normes (NF, CE, ...)
Glissière métallique simple N2W3 à W4 y compris extrémité					
SMV					

Zone K – Secteur Peyre en Aubrac / Le Buisson PR 139+950 à 139+486 - Longueur : 464m					
Principe envisagé	Nom produits	Fabricant	Constitution	Performances	Normes (NF, CE, ...)
Glissière métallique simple N2W3 à W4 y compris extrémité					
Raccordement glissière métallique simple N2W3 à W4 / glissière simple N2 W3 à W4 sur platine					
Glissière métallique simple N2W3 à W4 sur platine					
Raccordement glissière métallique simple N2W3 à W4 / glissière simple N2 W3 à W4 sur platine					
Glissière métallique simple N2W3 à W4 y compris extrémité					
SMV					